

IMPORTANCE DES MILIEUX HUMIDES

La faune est une composante patrimoniale qui contribue au développement économique du territoire de l'Agence Chaudière. Certains milieux naturels appelés **habitats fauniques** possèdent une importance particulière dans la réalisation du cycle vital de diverses espèces et sont protégés légalement en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. L'aménagement forestier, tout comme un bon nombre d'activités humaines, agit sur la faune en modifiant les habitats dont elle dépend. En terres privées, comme ailleurs, l'adoption de saines pratiques peut contribuer à conserver ou même améliorer ces milieux.

Les milieux humides, soit par exemple, les marais, marécages et tourbières, sont des étendues de terre saturées d'eau ou inondées durant un intervalle de temps suffisamment long pour que le sol et la végétation en soient modifiés et que la vie aquatique soit favorisée. De superficie variable, ces milieux constituent des habitats très productifs et diversifiés jouant plusieurs rôles pour le bien-être de l'homme, de la flore et de la faune.

MILIEUX HUMIDES, UN HABITAT DE CHOIX!

Les milieux humides constituent un habitat irremplaçable pour bon nombre d'animaux. Par exemple, de nombreuses espèces de poissons utilisent les milieux humides comme site de fraie et d'alimentation. En effet, pour se reproduire, certaines espèces pondent leurs œufs sur la végétation immergée. Cette dernière peut également servir d'affût pour les espèces prédatrices ou d'abri pour les espèces proies. De plus, en raison du réchauffement rapide au printemps, les alevins (jeunes de l'année) profitent de la grande disponibilité de nourriture, soit de micro-organismes, d'invertébrés et de débris végétaux. Par ailleurs, 50 % des reptiles au Québec ont besoin des milieux humides pour compléter leur cycle de vie. De plus, 408 plantes rares sont répertoriées en province dont 26 % sont associées à ces milieux. Certaines espèces d'oiseaux, principalement de sauvagine, et certains mammifères ont besoin des milieux humides pour compléter une partie importante de leur cycle de vie. Les orignaux par exemple se nourrissent de plantes aquatiques afin d'obtenir un apport de sel dont ils ont essentiellement besoin.



POURQUOI PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LES MILIEUX HUMIDES?

Les milieux humides retrouvés sur le territoire de l'Agence Chaudière sont principalement représentés dans la Vallée du Saint-Laurent au nord des MRC Lotbinière et La Nouvelle-Beauce. Pour leur part, les MRC de L'Amiante, Beauce-Sartigan et Robert-Cliche comprennent chacune moins de 0,25 % des milieux humides de la province, d'où l'importance d'agir rapidement afin de les protéger. En plus d'être un habitat de choix, les milieux humides sont des régulateurs des bassins hydrographiques essentiels à la santé de l'environnement en général. En effet, ces milieux ont la faculté d'absorber comme une éponge les eaux de fonte et de crues. Ils permettent ainsi d'éviter les inondations. Par ailleurs, en libérant lentement cette eau dans le milieu environnant ou dans la nappe phréatique, les milieux humides agissent également contre les sécheresses. Ils purifient les eaux de surfaces polluées en éliminant les nitrates et phosphore nocifs en plus de capter les sédiments. Ainsi, pour toutes ces raisons, les milieux humides doivent être mis en valeur et considérés lors des interventions forestières.



RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- Dans le cadre du *Projet d'ententes de conservation volontaire de milieux humides présents sur le territoire de l'Agence Chaudière*, ce milieu a fait l'objet d'une caractérisation en 2002, 2003 ou 2004. D'ailleurs, à ce moment, tous les propriétaires rencontrés ont reçu un cahier descriptif de leur milieu et se sont moralement engagés à le protéger et le mettre en valeur par la signature d'une entente de conservation volontaire;

Les milieux humides



Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière

- Pour tout nouveau propriétaire, discuter avec ce dernier de la présence et de l'importance de ce milieu sensible sur son lot pour qu'il considère, s'il le souhaite, cet habitat lors de la réalisation de ses travaux d'aménagement.

Éléments à respecter	Pour quelles raisons?
Se renseigner avant d'entreprendre des travaux dans les milieux humides (Informez-vous auprès du <i>ministère de l'Environnement</i> pour plus de renseignements au 1-800-561-1616)	En vertu de l'Article 22 de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> , nul ne peut exécuter des travaux dans un milieu humide sans avoir obtenu au préalable une autorisation du ministère de l'Environnement. La <i>Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables</i> impose également des normes particulières de protection.
Conserver une bande riveraine autour du milieu dans une zone de 20 mètres (Consulter les règlements municipaux pour le périmètre de protection des rives, du littoral et des plaines inondables)	Les arbres et arbustes conservés stabilisent les berges et contrôlent l'érosion. Leur couvert forestier limite l'apport de sédiments des eaux de ruissellement en réduisant la force d'impact de la pluie ainsi qu'en ralentissant la vitesse d'écoulement de l'eau pour laisser le temps aux plantes et au sol de l'absorber. De plus, les arbres préviennent le réchauffement excessif de l'eau en créant de l'ombre et en gardant l'humidité du sol. Or, le rôle des arbres dépasse largement la fonction de filtre à sédiments et de régulateur de température. En effet, le feuillage protège aussi le rivage des vents violents et dissimule des quantités appréciables d'insectes pouvant servir de nourriture à diverses espèces fauniques.
Limiter les activités humaines en bordure du milieu d'avril à juin	Cette considération permettra d'éviter le dérangement de la nidification des oiseaux aquatiques et augmentera ainsi le succès de reproduction.
Maintenir une population contrôlée de castors actifs	Les barrages de castors permettent de conserver un niveau d'eau nécessaire à la survie de la faune et de la flore du milieu humide. L'étang ainsi créé contribue à augmenter la biodiversité. Toutefois, le castor peut parfois causer d'importants dommages. Il existe plusieurs moyens techniques afin d'éviter ces désagréments tout en profitant des avantages créés par la présence du castor. Renseignez-vous auprès de l' <i>Agence Chaudière</i> ou de <i>Faune Québec</i> . Les agents de protection de la faune peuvent également vous remettre une liste de trappeurs professionnels à qui vous référer afin de contrôler une population de castors.
Conserver les chicots de tailles et d'essences variées, mais particulièrement ceux de plus de 25 cm de diamètre	Quelques oiseaux aquatiques, tels le canard branchu, les harles et les garrots nichent à même les chicots. De plus, ces structures peuvent servir à plusieurs autres espèces animales, tels les pics bois, rapaces, polatouches, etc. Les chicots sont principalement utilisés comme abri, perchoir, aire d'alimentation et site de nidification.
Installer des nichoirs artificiels en périphérie du milieu pour les canards arboricoles (canard branchu, garrot et grand harle)	En l'absence de chicots naturels , l'installation de nichoirs augmentera le potentiel de nidification de ces espèces.
Éviter la circulation de véhicules motorisés près des rives, dans les marécages et les tourbières	La circulation détruit la végétation qui maintient le sol en place, crée des ornières modifiant l'écoulement naturel des eaux et cause la mise en suspension de particules de sol dans les cours d'eau. Cette surcharge de particules contribue à la baisse de productivité du milieu aquatique et des écosystèmes en général. De plus, la compaction du sol des tourbières détruit sa végétation. Mentionnons que les tourbières endommagées exigent plusieurs années afin de se reconstituer.
Respecter les saines pratiques d'intervention	Une bonne gestion des cours d'eau sur votre propriété aura un impact positif sur le milieu ainsi que sur la qualité du réseau de lacs et de cours d'eau de votre entourage. (Voir les fiches techniques <i>L'aménagement de traverses de cours d'eau, Les milieux humides, puis Les lacs, rivières, ruisseaux et cours d'eau intermittents</i>)



LECTURES SUGGÉRÉES

- BERNIER, S., GAUVREAU, M. et P. DUJDE. 1998. *Le castor et l'omble de fontaine: Modalités de gestion interactive*. Association des gestionnaires des territoires fauniques de Charlevoix-Bas-Saguenay et ministère de l'Environnement et de la Faune, 34 p.
- BIDER, J.R. et S. MATTE. 1994. *Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec*. Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent et Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la faune et des habitats, Québec, 106 p.
- CANARDS ILLIMITÉS CANADA. 2000. *Le Monde du Marais*. Manitoba, 103 p.
- CANARDS ILLIMITÉS CANADA. 2000. *Guide d'information sur les milieux humides et les bandes riveraines dans les zones agricoles et forestières*. Québec, 4 dépliants.
- DÉSY, A et A. HÉBERT. 2004. *Inventaire biologique de onze milieux humides présents sur le territoire de l'Agence Chaudière*. Rapport réalisé par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière, Black Lake, 190 p.
- DÉSY, A. 2003. *Inventaire biologique de onze milieux humides présents sur le territoire de l'Agence Chaudière*. Rapport réalisé par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière, Black Lake, 176 p.
- FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC. *Guide technique sur le démantèlement d'embâcles*. FFO, Québec. (12,95 \$)
- FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC ET MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. 1996. *Habitat du poisson - Guide de planification, de réalisation et d'évaluation d'aménagements*. Québec, 133 p. (14,95 \$)
- FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC ET LA SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. 2000. *Aménagement des boisés privés pour la faune - Vol. 1 : Guides techniques 1 à 13*. FFO, 92 p. (12,95 \$) (www.fondationdelafaune.qc.ca/html/Fpublications.html)
- FORTIN, C., LALIBERTÉ, M. et J. OUZILLEAU. 2001. *Guide d'aménagement et de gestion du territoire utilisé par le castor au Québec*. Fondation de la faune du Québec, Sainte-Foy, 112 p.
- LAROQUE, C., J. LAMOUREUX et A. PELLETIER. 2000. *Guide de gestion de la déprédation du castor - Cohabitation et mise en valeur*. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune de la région du Bas-Saint-Laurent, 73 p.
- LONGTIN, B. 1996. *Option de conservation, Guide du propriétaire*. Centre québécois du droit de l'Environnement, Montréal, 100 p.
- PAQUET, J. et GROISON, V. 2004. *Guide terrain - Saines pratiques d'intervention en forêt privée, Nouvelle édition*. Fédération des producteurs de bois du Québec, Longueuil, 123 p. (10,00 \$)
- SAMSON, C., DUSSAULT, C., COURTOIS, R. et J.-P. OUELLET. 2002. *Guide d'aménagement de l'habitat de l'orignal*. FAPAQ, FFO et MRNQ, Sainte-Foy, 48 p.